



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/716
16 juin 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION AU TADJIKISTAN

1. Dans le rapport que j'ai présenté au Conseil de sécurité le 5 mai 1994 (S/1994/542), j'ai informé les membres du Conseil de la situation au Tadjikistan et des résultats de la première série de pourparlers intertadjiks sur la réconciliation nationale, tenue à Moscou du 5 au 19 avril 1994, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation depuis lors.

I. LA SITUATION AU TADJIKISTAN

2. La situation au Tadjikistan, en particulier à la frontière avec l'Afghanistan, demeure tendue. Des groupes d'opposition armés traversent la frontière et engagent le combat avec les forces du Gouvernement tous les jours. Le danger d'affrontements interethniques constitue un autre motif de très vive préoccupation. Les engagements entre Ouzbeks et Tadjiks qui ont récemment eu lieu dans la vallée de Gissar, de même que les violents combats entre les forces ouzbèkes et tadjikes qui se déroulent en Afghanistan, pourraient s'étendre à d'autres États d'Asie centrale, avec des conséquences imprévisibles pour la région dans son ensemble.

3. Je suis également préoccupé par ce qui constitue, semble-t-il, une campagne d'assassinats dirigée contre le personnel militaire russe au Tadjikistan. Ces cinq derniers jours, sept officiers russes ont été tués à Douchanbé seulement. Outre qu'ils sont à déplorer, ces actes de terrorisme pourraient aggraver encore la situation explosive qui règne dans le pays et entraver les efforts visant à parvenir à un règlement politique.

4. La situation économique du Tadjikistan continue également de se détériorer. Nombre d'entreprises industrielles sont au point mort. L'infrastructure et les réseaux de distribution économiques sont paralysés, du fait, pour une large part, que la circulation de la monnaie est étranglée par la rareté des roubles. La population souffre des pénuries de denrées alimentaires, de médicaments et d'autres articles de première nécessité. Cette crise économique et la violence qui continue de se déchaîner font obstacle aux efforts que le Gouvernement et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés déploient en vue de régler rapidement le problème des réfugiés.

5. Il est encourageant, dans ce contexte, que la première réunion de travail de la Commission mixte chargée des problèmes liés aux réfugiés et personnes déplacées du Tadjikistan ait eu lieu. Au cours de cette réunion, tenue à Moscou

le 1er juin 1994, sous la présidence de représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Commission mixte a établi son règlement intérieur et défini les trois objectifs qui orienteraient les activités futures, à savoir le dénombrement et l'immatriculation des réfugiés tadjiks dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) et les autres, la distribution de l'assistance humanitaire nécessaire aux intéressés et la coopération avec les services nationaux d'immigration des pays de la CEI et les autres. La deuxième réunion de la Commission mixte doit se tenir à la fin de juin 1994.

II. CONSULTATIONS SUR LA DEUXIÈME SÉRIE DE POURPARLERS INTERTADJIKS

6. Dans le cadre des préparatifs de la deuxième série de pourparlers intertadjiks, l'Ambassadeur Ramiro Piriz-Ballon, mon Envoyé spécial pour le Tadjikistan, s'est rendu à Téhéran du 12 au 15 mai 1994 afin de s'y entretenir avec les dirigeants de l'opposition tadjike et les autorités iraniennes. Il a longuement conféré avec M. A. Turojanzodah, Premier Président adjoint du Mouvement de la renaissance islamique et chef de la délégation de l'opposition aux pourparlers intertadjiks, M. O. Latifi, Président du Comité de coordination des forces démocratiques du Tadjikistan dans les pays de la CEI, M. T. Abdujabar, Président du Mouvement populaire "Rastokhez", et d'autres dirigeants de l'opposition. Il s'est également entretenu avec M. A. Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, ainsi qu'avec d'autres hauts fonctionnaires du Ministère iranien des affaires étrangères.

7. M. Marrack Goulding, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, s'est rendu à Douchanbé les 27 et 28 mai 1994, où il a longuement conféré sur les préparatifs de la deuxième série de pourparlers intertadjiks avec M. E. Rakhmonov, chef de l'État, M. A. Samadov, Premier Ministre, et M. R. Alimov, Ministre des affaires étrangères, ainsi qu'avec d'autres dirigeants tadjiks. À Tashkent, M. Goulding a en outre rencontré le Président de l'Ouzbékistan, M. Karimov, qui a exprimé son appui aux efforts de rétablissement de la paix déployés par l'ONU au Tadjikistan.

8. Compte tenu de ces faits nouveaux, j'ai demandé à mon Envoyé spécial d'inviter les parties tadjikes à la deuxième série de pourparlers qui doit se tenir à Téhéran le 18 juin 1994. Je lui ai également demandé d'aviser les gouvernements de l'Afghanistan, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Pakistan, de la République islamique d'Iran et de l'Ouzbékistan, ainsi que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui assisteront à nouveau aux pourparlers en qualité d'observateurs.

III. OBSERVATIONS

9. Les entretiens de M. Piriz-Ballon à Téhéran et ceux de M. Goulding à Douchanbé ont ouvert la voie à la deuxième série de pourparlers intertadjiks qui doit s'ouvrir à Téhéran le 18 juin 1994, et en ont défini l'objectif principal – un accord sur la cessation des hostilités, qui confirmerait qu'un processus politique viable de réconciliation nationale a été lancé. Je serais alors prêt à recommander au Conseil de sécurité de répondre de façon positive à toute

demande raisonnable et pratique des parties tadjikes concernant des mécanismes internationaux de contrôle.

10. Dans ces conditions, j'ai l'intention de proroger le mandat actuel de mon Envoyé spécial, qui vient à expiration à la fin de juin 1994, pour une nouvelle période de trois mois, jusqu'à la fin de septembre 1994. Je pense qu'il sera également nécessaire de proroger pour une période de même durée le mandat du petit groupe de fonctionnaires des Nations Unies qui se trouvent actuellement au Tadjikistan. Compte tenu des progrès encourageants qui ont été accomplis jusqu'ici dans l'établissement d'un dialogue politique entre les parties tadjikes concernées, ceux-ci auront notamment pour fonctions :

a) De fournir les services d'appui technique et autres qu'exigent les activités de l'Envoyé spécial;

b) D'évaluer la situation militaire et la situation en matière de sécurité au Tadjikistan;

c) D'assurer des services de liaison politique et de coordination, qui pourraient faciliter la fourniture rapide d'une assistance humanitaire par la communauté internationale;

d) En coordination avec la mission de la CSCE au Tadjikistan, de suivre la situation des droits de l'homme et de fournir des services consultatifs aux organes gouvernementaux compétents.

11. Le dialogue politique intertadjik offre au peuple tadjik l'occasion d'éviter de nouveaux affrontements et effusions de sang dans le pays. À cet égard, je lance un appel aux parties tadjikes pour qu'elles fassent preuve de modération et s'abstiennent de toute action qui pourrait faire obstacle au processus de négociation. Je compte aussi sur la coopération et l'assistance continues des pays de la région et d'autres pays pour promouvoir nos efforts visant à donner au dialogue politique un caractère irréversible et à rétablir la paix et la tranquillité au Tadjikistan.
